

CONSEIL SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

2023.035 - DESIGNATION ET INSTALLATION AU CONSEIL SYNDICAL D'UNE NOUVELLE REPRESENTANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
12	3	4	12	19

Présents

ACCM : Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Rémy JACQUOT (suppléant), Monsieur Gérard QUAIX (suppléant), Monsieur Hervé MISTRAL (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI,

IPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET

Absents excusés

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ; Monsieur Christophe LAUFRAY,

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Madame Aline PELISSIER ;

IPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON,;

Procurations : Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christophe LAUFRAY à Monsieur Rémy JACQUOT,

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PORTAL.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu,

La délibération du PETR n° 2020.024 du 24 septembre 2020 portant installation des membres titulaires et suppléants du PETR ;

La délibération n° 127/2020 du conseil communautaire de Terre de Provence Agglomération adoptée en date du 19 novembre 2020 portant désignation d'un nouveau représentant titulaire au conseil syndical du PETR ;

La délibération du Conseil syndical du 15 décembre 2020 sous le n° 2020.036 ;

La délibération n° 8 du Conseil communautaire de la Communauté ACCM en date du 07 avril 2021 modifiant la délibération n° 2020-088 du 30 juillet 2020 de désignation de ses représentants ;

La délibération du Conseil syndical du 13 avril 2021 sous le n° 2021.006 ;

La décision du Conseil d'Etat n°451030 en date du 22 novembre 2021 portant annulation des élections municipales et intercommunales de Saint-Rémy-de-Provence ;

Les résultats des élections communales et intercommunales organisées par la commune de Saint-Rémy-de-Provence en date du 23 et 30 janvier 2022 ;

La délibération n° 10/2022 du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, séance du 11 février 2022 ;

La délibération du Conseil syndical n° 2022.001 adoptée sous le n° 2022.001 ;

La délibération n° 2022.019 du conseil syndical adoptée le 29 mars 2022 portant installation d'un nouveau membre issu du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

La délibération n° 2022-036 de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence adoptée le 15 septembre 2022 désignant un nouveau représentant titulaire au conseil syndical du PETR ;

La délibération n° 2022.036 du Conseil syndical du 27 septembre 2022 portant désignation d'un nouveau représentant titulaire de Terre de Provence Agglomération au conseil syndical ;

La nouvelle délibération adoptée par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette n° CC2023_076 le 12 juillet 2023 portant désignation de Messieurs Christophe LAUFROY et Hervé MISTRAL, en qualité de membres titulaires au PETR du Pays d'Arles et de Monsieur Rémy JACQUOT et Madame Annie GUIGUE délégués suppléants ;

La délibération du Conseil syndical n° 2023.015 portant désignation et installation au conseil syndical de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

Considérant,

- o La nouvelle délibération adoptée par le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles n° 102/2023 adoptée le 28 septembre 2023 par laquelle l'EPCI désigne Madame Aline PELISSIER nouvelle titulaire représentant la communauté de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;
- o Les statuts du PETR qui prévoient la désignation par les organes délibérant des intercommunalités membres du PETR de leurs représentants titulaires et suppléants selon la répartition suivante :
 - 11 sièges à la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - 5 sièges à la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles
 - 8 sièges à la Communauté Terre de Provence Agglomération

Je vous propose mes chers collègues de :

Article unique - FIXER les membres titulaires et suppléants du PETR du Pays d'Arles comme suit :

Délégués Titulaires

Patrick de CAROLIS
Christophe LAUFROY
Lucien LIMOUSIN
Françoise FAVIER
Jean-Michel JALABERT

ACCM

Délégués suppléants

Sophie ASPORD
Rémy JACQUOT
Roland PORTELA
Mandy GRAILLON
Gérard QUAIX

Jacques AUFRERE
Hervé MISTRAL
Pierre RAVIOL
Laurie PONS
Fabien BOUILLARD
Catherine BALGUERIE-RAULET

Délégués Titulaires

Hervé CHERUBINI
Pascale LICARI
Aline PELISSIER
Anne PONIATOWSKI
Jean MANGION

Délégués Titulaires

Corinne CHABAUD
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE
Serge PORTAL
Jean-Christophe DAUDET
Michel PECOUT
Michel GAVANON
Pierre-Hubert MARTIN
Yves PICARDA

CCVBA

Éva CARDINI
Annie GUIGUE
Érick SOUQUE
Frédéric IMBERT
Claire de CAUSANS
Clotilde MADELEINE

Délégués suppléants

Alice ROGGIERO
Gérard GARNIER
Jean-Christophe CARRE
Lionel ESCOFFIER
Laurent GESLIN

Délégués suppléants

Marcel MARTEL
Gilles MOURGUES
Jean-Louis LEPIAN
Éric LECOFFRE
Georges JULLIEN
Daniel ROBERT
Manon NOEL
Patrick MARCON

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

